

Décision administrative

N° * VISA

DATE

* numéro à indiquer sur le bilan de destruction

N°	Nom et prénom	Adresse complète (ville + code postal)	N° permis de chasser
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

 **RAPPEL : Le déléguant ne peut percevoir de rémunération pour sa délégation.**

À transmettre **accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour**,
au plus tard 5 jours ouvrables avant la date d'intervention,
à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires
Service environnement/BBT Cité Administrative –
Boulevard de France – 91012 ÉVRY Cedex**

AVIS DE LA FICIF

Favorable

Défavorable

DÉPARTEMENT de L'ESSONNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

Service Environnement
Bureau Biodiversité et Territoires

**DESTRUCTION A TIR DES ANIMAUX
CLASSES NUISIBLES**

Campagne 2018 / 2019

B I L A N

Envoi obligatoire à la DDT d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits à tir, à l'issue de la période de destruction autorisée

Je soussigné (nom, prénom) :

demeurant à (adresse complète) :

N° de téléphone obligatoire :

Espèces ayant provoqués les dégâts	Nombre d'animaux détruits	Numéro d'autorisation(s) inscrit(s) sur votre (vos) demande(s) * (en haut à droite)
CORNEILLE NOIRE		
CORBEAU FREUX		
PIE BAVARDE		
BERNACHE DU CANADA		
RENARD		
FOUINE		
LAPIN DE GARENNE		
PIGEON RAMIER		
SANGLIER		

* Indication indispensable merci de la préciser

BILAN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

DDT SE/BBT

Boulevard de France

91012 ÉVRY CEDEX

A , le
(signature)

ATTENTION

L'absence de retour de bilan dans les délais, entraînera le refus d'autorisation de destruction à toute demande sollicitée l'année suivante.